AB2
Société Civile Immobilière
Au capital de 20 euros
Siège social : 5 rue de l'Ecole
33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE
R.C.S. LIBOURNE

Les soussignés :

- **Madame Aurore VILCHIEN,** demeurant 5 rue de l'Ecole - 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, née le 13 février 1986 à ANGERS (49), liée par un pacte civil de solidarité, sous le régime de la séparation de biens, déclaré conjointement au Greffe du Tribunal d'Instance de Libourne le 24 septembre 2013 et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé avec Monsieur Alexandre BERLAND, et de nationalité française ;

- **Monsieur Alexandre BERLAND,** demeurant 5 rue de l'Ecole - 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, né le 17 novembre 1986 à ANGERS (49), lié par un pacte civil de solidarité, sous le régime de la séparation de biens, déclaré conjointement au Greffe du Tribunal d'Instance de Libourne le 24 septembre 2013 et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé avec Madame Aurore VILCHIEN, et de nationalité française.

agissant en qualité de seuls associés de la Société Civile Immobilière AB2, au capital de 20 euros, dont le siège social est sis 5 rue de l'Ecole - 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé, nomment aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- **Madame Aurore VILCHIEN,** demeurant 5 rue de l'Ecole - 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, née le 13 février 1986 à ANGERS (49), liée par un pacte civil de solidarité, sous le régime de la séparation de biens, déclaré conjointement au Greffe du Tribunal d'Instance de Libourne le 24 septembre 2013 et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé avec Monsieur Alexandre BERLAND, et de nationalité française ;

- **Monsieur Alexandre BERLAND,** demeurant 5 rue de l'Ecole - 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, né le 17 novembre 1986 à ANGERS (49), lié par un pacte civil de solidarité, sous le régime de la séparation de biens, déclaré conjointement au Greffe du Tribunal d'Instance de Libourne le 24 septembre 2013 et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé avec Madame Aurore VILCHIEN, et de nationalité française.

Madame Aurore VILCHIEN et Monsieur Alexandre BERLAND, exerceront ses fonctions dans le cadre des dispositions de l'article 16 des statuts.

Madame Aurore VILCHIEN et Monsieur Alexandre BERLAND, acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leurs être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le 06/06/2025

Aurore VILCHIEN *(1)*
Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Alexandre BERLAND *(1)*
Bon pour acceptation de fonctions de gérance

(1) Faire précéder votre signature de la mention manuscrite suivante *« bon pour acceptation des fonctions de gérant(e) »*.